

# MADIÈRE **infos**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°21 - Mai 2015

## LE MOT DU MAIRE

**L**es 22 et 29 mars derniers, ont eu lieu les élections départementales, anciennement cantonales, suite à la réforme territoriale qui a redessiné la structure départementale avec des cantons territorialement plus grands au nombre de **13 au lieu de 22** et désormais gérés par un binôme, un homme et une femme. Dans notre canton rebaptisé « **Pamiers 1** » et non plus « **Pamiers ouest** », c'est le binôme composé de **Marie-France VILAPLANA**, conseillère générale sortante qui continuera à œuvrer pour l'action sociale puisque reconduite à la vice-présidence de la commission « **Solidarité départementale** », et de **Jacques LAFFARGUE** qui a obtenu la présidence de la commission « **Economie et Tourisme** », qui ont été élus. Cette nouvelle formule d'élections a permis un renouvellement important du personnel politique et donc **l'arrivée de nouveaux élus** avec, semble-t-il, une autre vision dans l'approche de la gestion des dossiers importants à la charge du département.

Même si le secteur « **Economie** » est désormais une des plus grandes compétences attribuée au **Conseil Régional**, favoriser le développement économique doit rester l'action prioritaire de tous les élus qu'elles que soient leurs niveaux d'intervention. Comme tous les départements, **l'Ariège** possède des richesses locales que l'on doit s'efforcer, de

mettre en valeur, de développer et d'exploiter pleinement. En premier lieu, **l'agriculture** qui possède un potentiel de développement encore important, **le secteur agroalimentaire** et **l'exploitation du bois** qui recouvre une grande partie du territoire de notre département et qui peut être un facteur très important de développement économique et de création d'emplois.

Ensuite, agir fortement pour **réindustrialiser** nos bassins de vie, favoriser **l'activité touristique** tant le potentiel est grand, enfin le **développement du numérique** sur l'ensemble du département.

Toujours dans le cadre de **cette réforme territoriale**, les **6 et 13 décembre 2015** auront lieu les **élections régionales** pour élire ceux qui représenteront la **future grande région** suite au mariage des actuelles régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon qui prendra effet officiellement le 1er janvier 2016. **Les Pyrénées, le Languedoc et le Roussillon** seront alors regroupés dans une même entité composée de 13 départements, dont **TOULOUSE** devrait garder logiquement le titre de capitale régionale.



Jean DEJEAN



## CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2015, à l'unanimité, en reprenant les résultats du compte administratif et de gestion 2014, qui présentent un résultat net cumulé excédentaire d'un montant de 7119.56 € pour la section de fonctionnement, et un résultat net cumulé excédentaire d'un montant de 86193.84 €

pour la section d'investissement.

Pour 2015, le conseil municipal a décidé par 6 voix pour, 4 contre et 1 abstention de voter une augmentation des taux d'imposition des taxes communales. A la lecture du tableau comparatif ci-après, récapitulant les taux des taxes communales de trois autres communes du Terrefort, on peut constater

que malgré cette augmentation sensible de la fiscalité communale, les taux communaux sont toujours largement en dessous des moyennes départementales et nationales ainsi qu'au sein de la Communauté de Communes où MADIÈRE fait partie des sept communes les moins imposées sur les 24 membres de la Communauté.

TAXES	MADIÈRE	BEZAC	ESCOSSÉ (2013)	ST VICTOR ROUZAUD	TAUX MOYENS COMMUNAUX EN ARIÈGE	TAUX MOYENS COMMUNAUX NATIONAUX
T.H.	13.49	16.98	14.91	14.68	20.34	23.95
F.B.	10.66	17.88	9.36	10.47	20.95	20.20
F.N.B.	59.68	66.49	60.70	27.72	110.66	48.53
C.F.E.	23.15	36.86	26.53	22.50		25.76

Comme chaque année, le Conseil Municipal a attribué aux associations les subventions suivantes :

- ACCA : 153 €
- Club du 3ème Age : 153 €

- Comité des fêtes : 2212 €
- FNACA : 77 €

### TRAVAUX 2015

Des travaux effectués en 2015 seront prin-

cipalement réalisés en régie, entretien de la voirie communale, création de passages busés, curage de fossés à proximité des aqueducs, entretien des espaces verts et des bâtiments communaux ■

## Vie Sociale

### POLE PETITE ENFANCE

Présentation du Pôle petite enfance

La Communauté de communes du Pays de Pamiers a depuis 2010 la compétence petite enfance. Monsieur Michel Stervinou, maire de Saint Jean du Falga, est le vice-président de l'intercommunalité en charge de du Pôle « petite enfance ».

Les familles qui recherchent un mode d'accueil pour leur enfant peuvent donc s'adresser à l'accueil du Pôle petite enfance 3 rue de la Maternité à Pamiers (05.34.01.25.30) pour faire une préinscription. Un rendez-vous est alors proposé aux parents. Lors de cette rencontre, une professionnelle de la petite enfance présente les différents modes d'accueil et envisage avec eux celui qui conviendra à leurs besoins.

Le Pôle petite enfance dispose aujourd'hui de 5 crèches collectives multi-accueil (dont 3 à Pamiers, 1 à la Tour du Crieu, 1 à Saint Jean du Falga), une crèche familiale ainsi que 3 Relais Assistantes Maternelles (RAM) à Pamiers (05.34.01.25.34), La Tour du Crieu (05.61.60.03.28) et Saint Jean du Falga (06.83.89.81.37).

Les RAM peuvent accompagner les familles dans la recherche d'une assistante maternelle indépendante ainsi que dans les démarches administratives liées à cet emploi. Ils organisent également des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés par leur assistante maternelle.

Anne Dubarry, éducatrice de jeunes enfants et responsable du RAM de La Tour du Crieu, propose ainsi tous les mercredis matin un atelier d'éveil à Escosse dans la salle polyvalente de l'école. Une fois par mois, l'atelier a lieu à la médiathèque d'Escosse. Pour toute information vous pouvez la contacter au 05.61.60.03.28 ou 06.83.89.81.37

Enfants des communes Ouest- Terrefort accueillis en 2014	
Commune	Nombre d'enfants
Bézac	7
Escosse	3
Madière	2
Saint Amans	2
Saint Victor Rouzaud	2



### R. P. I. du TERREFORT

La fête de l'école aura lieu le mardi 30 juin à Bézac autour d'un projet « Rugby ».

Sorties scolaires : la classe de CE1 fera une classe découverte de trois jours au « Balcon des étoiles » à Latrape sur le thème de l'astronomie les 3, 4 et 5 juin. Ils se rendront aussi sur le site de Toulouse à la cité de l'espace. Les autres classes ont prévu des sorties d'une journée, dont les thèmes qui ont été arrêtés, non pas encore été communiqués aux élèves.

Les projets menés cette année comme école et cinéma, « le prix des incorruptibles » touchant à leur fin et seront sûrement reconduits l'année suivante.

Carte scolaire : le comité départemental de l'éducation nationale (C.D.E.N.) du 1er degré présidé par Mme le Préfet s'est tenu le 10 avril 2015 à la Préfecture de l'Ariège. Il a été décidé la fermeture sur le site d'Escosse d'un poste d'enseignant à partir de la prochaine rentrée, et ce malgré un effectif d'élèves prévu à la hausse pour les rentrées 2015 et 2016. Le R.P.I. du Terrefort sera donc constitué de 4 classes ; 1 sur

Bézac et 3 sur Escosse au lieu de quatre. La répartition des niveaux n'est à ce jour, pas encore effectuée.

### Médiathèque

Nous rappelons que la médiathèque d'ES-COSSE, située rue du Couloumié est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public **le mercredi** de 15 h à 18 h, **le vendredi** de 15 h à 18 h et **le samedi** de 10 h à 12 h.

### La lettre du Centenaire de la guerre 1914-1918

Les personnes passionnées par l'histoire de la guerre 1914-1918 en Ariège, peuvent se procurer en mairie la « *lettre du Centenaire* » éditée par trimestre.

### « Stop à la PUB »

Les personnes qui souhaitent ne plus recevoir de publicité sous forme de prospectus, peuvent s'adresser à la mairie pour avoir les éléments nécessaires et notamment l'auto-collant « *STOP PUB* » à placer sur la boîte aux lettres.

### Création d'un site « Internet »

Dans quelques semaines, la commune de MADIÈRE aura son « site » sur le réseau Internet. Aujourd'hui le « *numérique* » permet de communiquer et de transmettre des informations sur un territoire aussi vaste que notre planète. Sur ce site, figureront, d'abord la présentation de la commune, son histoire, son historique, son évolution, ensuite, les différentes activités professionnelles, après

accord des personnes concernées, existantes à ce jour, enfin ; toutes les informations relatives à la vie de notre territoire.

### Ouverture du mini-golf

Les travaux de création sont toujours en cours de réalisation. Le Mini-golf baptisé « *Le Jardin des sens* » par Emilie et Jérôme les concepteurs de ce projet, commence à prendre forme. L'ensemble des travaux s'échelonne sur deux ans, nécessaires pour atteindre la touche finale. Pour 2015, le mini-golf, qui comptera 18 trous, sera ouvert les mois de juillet et août, après l'inauguration qui aura lieu fin juin, et permettra aux futurs visiteurs de voyager dans un cadre naturel au milieu d'un jardin aux fleurs exotiques. ■

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Principales aides de la Communauté de communes du Pays de Pamiers accordées aux propriétaires de logements. Année 2015.

#### 1/ OPERATION FACADES

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers aide les propriétaires désirant effectuer des travaux d'entretien des façades de leurs immeubles situés sur le périmètre déterminé par la commune. Les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide de 30 à 50 % du montant hors taxe des travaux éligibles. Suivant les cas, ces aides seront plafonnées.

#### 2/ OPERATION SOLAIRE

La Communauté de communes apporte une aide aux particuliers désireux d'installer un système d'eau chaude sanitaire et/ou de chauffage solaire. Les administrés qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 120 € par m<sup>2</sup> de capteurs installés limité à 10 m<sup>2</sup> (soit une aide maximale de 1200 € par foyer). Cette offre est valable sur l'ensemble du territoire couvert par la Communauté de communes.

#### 3/ OPERATION RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

La Communauté de communes, manifeste sa volonté de préserver la ressource en eau en octroyant une aide financière aux particuliers désireux d'acquiescer des systèmes de récupération d'eau de pluie. Les administrés qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût du matériel TTC (plafonnée à 500 € par foyer). Le matériel comprend la cuve de récupération, le système de collecte, le socle et un robinet.

#### 4/ AIDE A L'AMELIORATION DES LOGEMENTS LOCATIFS

La Communauté de communes ayant signé une convention avec le Conseil Général de l'Ariège et l'Anah, des aides peuvent être sollicitées pour les logements locatifs du territoire. La principale contrepartie qui est demandée aux propriétaires bailleurs est de pratiquer un loyer modéré plafonné. Il est préférable de prendre contact avec le service Habitat- Logement de la Communauté de communes pour obtenir des simulations et des informations adaptées à chaque cas. Depuis le 2013, un dispositif spécifique est en place contre la précarité énergétique des locataires.

#### 5/ AIDE AUX PROPRIETAIRES A AMELIORER LEUR RESIDENCE PRINCIPALE

Les propriétaires occupant leur résidence principale et souhaitant y réaliser des travaux d'amélioration pourront avoir recours au service « Habitat-Logement » pour les accompagner dans leur démarche. La Communauté de communes a décidé de réserver pour des subventions complémentaires pour les bénéficiaires d'aides de l'ANAH mais surtout de devenir l'interlocuteur unique de tous les propriétaires qui cherchent des conseils et des aides financières pour concrétiser un projet d'amélioration de leur logement.

L'objectif principal est de lutter contre la précarité énergétique des logements et donc de leurs occupants.

Le service « Habitat-Logement » de la Communauté de communes renseigne gratuitement les administrés qui souhaitent connaître leurs droits à subventions et les accompagne dans la constitution du dossier.

Dans tous les cas et pour tous renseignements, il convient de s'adresser, avant le début des travaux, au service « Habitat-Logement » de la Communauté de communes du Pays de Pamiers – 5 rue de Maternité (ancien hôpital) qui reçoit sur rendez-vous uniquement (tél 05 34 01 21 73 ou [habitat@cc-paysdepamiers.fr](mailto:habitat@cc-paysdepamiers.fr)). Horaires : du lundi 8h30 à 12h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30-17h30.

## ASSOCIATIONS

- **Le dimanche 7 Juin** aura lieu la **cérémonie commémorative du 8 mai 1945** pour l'ensemble des communes du Terrefort en présence des autorités civiles et militaires et à laquelle vous êtes conviés, suivant le programme suivant :  
**A 11 H** : Messe en musique à l'église de Madière.  
**A 12 H** : Cérémonie officielle de commémoration de la guerre 1935-1945 devant le monument aux morts.  
**A 12 h 30** : Apéritif à la salle polyvalente.  
 Par contre, en raison d'un manque de disponibilité des membres du comité des fêtes et de leur président, la **fête locale 2015** ne pourra malheureusement avoir lieu .
- **La fête du Terrefort** qui avait lieu chaque année début juillet a été supprimée. ■

## ETAT CIVIL

### Décès :

Hermine RIU de « Lespine »  
 Montégut Plantaurel est décédée à l'âge de 92 ans et inhumée dans le caveau familial au cimetière de MADIÈRE le 19 mars 2015. ■

## INFOS PRATIQUES

### Nouvelle réglementation pour l'incinération des végétaux.

Désormais, c'est le **ministère de la Santé** et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité de la gestion de l'**incinération des végétaux secs et verts** sur pieds ou issus de coupe et de tonte.

En résumé, le **brûlage des déchets verts des particuliers et des collectivités** à l'air libre est strictement interdit. Les textes rappellent que l'élimination des déchets verts peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé : **broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe.**

Le **calendrier des brûlages** et période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant :

- 1) **Interdiction totale de brûlage** du 1er juillet au 15 septembre
- 2) Du 1er janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec **déclaration préalable** en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.
- 3) Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, **déclaration et soumis à autorisation.**

Merci de respecter ces prescriptions pour des raisons de sécurité, et du bien-être de tous.

### Rapport des analyses d'eau potable

Vous trouverez, en annexe à l'intérieur du bulletin, le **rapport du contrôle sanitaire** des eaux destinées à la consommation humaine suite au prélèvement réalisé le 01/04/2015

dernier au village par l'Agence Régionale de Santé en Midi-Pyrénées (A.R.S.). Le résultat des analyses démontrent, une fois de plus, que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur. La présence de 0.28 mg/L de chlore est imposée par la loi, souvent à titre préventif.

### Prolongation durée de validité des C.N.I.

Depuis le 01 janvier 2014, la **durée de validité des cartes nationales d'identité** sécurisées (en plastique) délivrées à des personnes majeures, entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, passe de **10 ans à 15 ans automatiquement** et sans faire aucune démarche. Par contre, les cartes nationales d'identité délivrées à des **personnes mineures** conservent dans tous les cas, une durée de **validité de 10 ans.**

### Opération tranquillité absence

Depuis quelques années le nombre de cambriolages en milieu rural ne cesse d'augmenter. Ces méfaits concernant le **vol de bijoux et du numéraire** mais aussi **des matériels et matériaux en entreprises.** Devant ce phénomène préoccupant la **Préfecture** nous invite à utiliser le dispositif « **opération tranquillité**

**absence** ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec la **Gendarmerie Nationale de Pamiers** pour les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie passera ensuite régulièrement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

### Secrétariat de Mairie

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé les 6 et 13 août prochains.

### Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

- VEOLIA eau 05 61 67 19 65 : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie
- SMECTOM 05 61 68 02 02

N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.

- Gendarmerie Nationale de Pamiers : 05 34 01 20 70
- Le Maire : Personnel : 05 61 67 12 93  
Portable : 06 67 19 89 96  
Mairie : 05 61 67 14 50 ■

## COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de Madière ne pouvant assumer l'organisation de la fête les 6 et 7 juin prochain, lors de l'assemblée générale du 11 avril 2015, le



président a donné sa démission, celles des autres membres ont suivies.

Le comité remercie les personnes nous ayant fait confiance en aidant à chaque manifestation ou en participant avec leur bonne humeur.

Un remerciement à l'association « *bien vive à Madière* » pour un partenariat convivial. Grâce aux diverses actions menées, l'association présente un solde positif en attente de nouveaux successeurs...

Si vous êtes intéressés pour continuer à faire vivre notre village, merci de contacter la mairie : 05.61.67.14.50. ■

# MADIÈRE

## Fête des Voisins au VILLAGE

Une façon de mieux se connaître

**SAMEDI 30 MAI 2015 - 19H**  
**PLACE DU VILLAGE ET SALLE DES FÊTES**

*Le principe est simple : chacun amène un plat, une boisson et ses couverts pour manger tous ensemble*